



Saint-Jeannet, le 13 novembre 2013

MAIRIE DE SAINT JEANNET

Objet : Réunion du Conseil Municipal

Madame le conseiller municipal,

Monsieur le conseiller municipal,

« Lorsque ce quorum n'est pas atteint, l'article L. 2121-17 du CGCT précise que le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »

Cette possibilité de délibérer sans condition de quorum ne s'applique que pour les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

J'ai donc le plaisir de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

<p style="text-align: center;">Le mercredi 20 novembre 2013 à 19 heures Salle Saint Jean-Baptiste</p>

L'ordre du jour de cette séance sera le suivant :

Approbation du compte rendu de la séance du 6 septembre 2013

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 6 septembre 2013, joint à la présente note explicative de synthèse.

Ordre du jour :

1. Personnel Communal – Instauration d'un nouveau régime indemnitaire de fin d'année
(Rapporteur : Madame Maryse CORMIS)
2. Personnel communal – Indemnité d'astreinte filière Police Municipale
(Rapporteur : Monsieur Fabien PANIER)
3. Personnel communal – Mise à jour de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des Agents, des Chefs de Service et des Directeurs de Police Municipale
(Rapporteur : Monsieur Fabien PANIER)

4. Personnel communal – Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe à temps complet
(Rapporteur : Madame Marceline MICHON)
5. SICTIAM - Projet de migration e.magnus - Plateforme I-MAGE
(Rapporteur : Madame Maryse CORMIS)
6. Budget Communal – Attribution d'une subvention à l'Association Saint-Jeannoise des Anciens Combattants (ASJAC)
(Rapporteur : Monsieur le Maire)
7. Budget Communal – Fixation des durées d'amortissement
(Rapporteur : Monsieur Christian SEGURET)
8. Budget Communal - Dépenses à imputer au compte : 6232 fêtes et cérémonies
(Rapporteur : Madame Marie-Rose ABATE)
9. Budget Communal – Réhabilitation du site de la Ferrage mise en sécurité
(Rapporteur : Monsieur Pierre ARNAUDON)
10. Budget Communal – Décision Modificative n°2 (DM 2)
(Rapporteur : Monsieur Christian SEGURET)

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse présentant les affaires qui seront soumises à délibération lors de cette séance a déjà été jointe à la précédente convocation en date du 12 novembre 2013.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

M. Jean-Michel SEMPÉRÉ,



Maire de Saint-Jeannet